



Concubinage - Accès au domicile

Par **Focus**, le **05/03/2012 à 18:01**

Bonjour,

Je viens solliciter votre avis pour un ami.

Il vivait en concubinage et sa compagne a quitté le domicile depuis 3 mois, il a déposé une main courante à la gendarmerie pour cela.

Cela fait 15 ans qu'ils vivaient ensemble et ils ont achetés une maison en commun il y a 5 ans.

Le problème est que sa compagne, qui ne travaille pas actuellement, vient dans la maison en son absence et fouille un peu partout.

Comme il semblerait qu'il n'ait pas le droit de changer les serrures de la maison, il lui faut accepter cela !

Ce weekend (il travaille le Samedi), son ex est venue avec des amis et un camion et a vidé une bonne partie de la maison.

Elle l'a prévenu en lui envoyant un SMS lui disant qu'elle reprenait "ses" affaires et des cadeaux de ses parents.

Elle ne s'est pas contentée de cela !

Je pense que, encore une fois, mon ami n'a aucun recours et qu'il doit accepter cela comme il a dû accepter l'intrusion de son ex dans la maison et dans ses affaires (détrompez moi si c'est le cas, j'en serai heureux !), mais, maintenant qu'elle a pris "ses" affaires, qu'elle est domiciliée ailleurs depuis 3 mois, peut-il changer les serrures et préserver sa vie privée.

Question subsidiaire : Peut-il lui demander de restituer certains objets qu'elle a emportée, qu'il a payé et dont les factures sont à son nom ?

Merci de votre aide

Par **Laure11**, le **05/03/2012 à 19:34**

Bonjour,

Vous avez déjà posé cette question et il vous déjà été répondu.